



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
RESTREINTE  
A/AC.25/SR.353  
24 janvier 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TROIS CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 9 janvier 1963, à 16 heures.

SOMMAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen des travaux du Bureau technique compte tenu des paragraphes 2 à 6 du vingtième rapport périodique, de l'ajournement par la Commission de sa décision lors de sa trois cent cinquante-deuxième séance, et de la résolution de l'Assemblée générale du 20 décembre 1962
  - a) Bref rapport oral de M. Jarvis
  - b) Discussion générale du programme futur du Bureau technique
  - c) Directives précises au Secrétariat données compte tenu du mémoire du 21 décembre 1962 mentionné plus haut
3. Rapport périodique sur l'opération de déblocage des "comptes bloqués" en cours
4. Examen du projet de réponse aux lettres de M. Ka'war
5. Autres questions

PRESENTS

<u>Président</u> :	M. ASIROGLU	Turquie
<u>Membres</u> :	M. BLAKE	Etats-Unis d'Amérique
	M. ARNAUD	France
<u>Secrétariat</u> :	M. GAILLARD	Secrétaire principal par intérim
	M. JARVIS (pendant une partie de la séance seulement)	Expert foncier

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

EXAMEN DES TRAVAUX DU BUREAU TECHNIQUE COMPTE TENU DES PARAGRAPHERS 2 A 6 DU VINGTIEME RAPPORT PERIODIQUE (A/5337), DE L'AJOURNEMENT PAR LA COMMISSION DE SA DECISION LORS DE SA TROIS CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE (A/AC.25/SR.352, p. 3-4) ET DE LA RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 DECEMBRE 1962 (Voir le mémoire du Secrétaire principal daté du 21 décembre 1962, ainsi que les mémoires y annexés, datés du 19 décembre 1962 et du 8 janvier 1963, soumis par M. Jarvis, expert foncier et directeur du Bureau technique)

- a) BREF RAPPORT ORAL DE M. JARVIS
- b) DISCUSSION GENERALE DU PROGRAMME FUTUR DU BUREAU TECHNIQUE
- c) DIRECTIVES PRECISES AU SECURITARIAT DONNEES COMPTE TENU DU MEMOIRE DU 21 DECEMBRE 1962 MENTIONNE PLUS HAUT

Le PRESIDENT invite les membres de la Commission à présenter leurs observations sur les questions soulevées par les mémoires énumérés sous le titre du point de l'ordre du jour en discussion.

M. ARNAUD (France) considère qu'il ne serait pas raisonnable de laisser inachevé un travail de l'importance de celui qu'a entrepris le Bureau technique. De plus, il faudrait s'efforcer de tenir la promesse implicitement contenue dans le paragraphe 6 du Vingtème rapport périodique; ce paragraphe laisse entendre, en effet, que le rôle des propriétaires sera établi, et l'évaluation de la part de chaque propriétaire dans les exploitations détenues en copropriété terminée à temps pour la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Le représentant de la France demande des éclaircissements sur la contradiction qui semble exister entre le paragraphe 5 et le paragraphe 15 du mémoire de M. Jarvis daté du 19 décembre 1962. Le paragraphe 5 recommande le recrutement de dix commis supplémentaires afin de pouvoir terminer les travaux à temps pour la dix-huitième session, alors que les prévisions budgétaires contenues au paragraphe 15 ne permettraient la rémunération de ce personnel que jusqu'à la fin du mois d'octobre 1963.

Sous réserve des éclaircissements qu'il demande sur ce point, M. Arnaud est disposé à approuver l'augmentation de personnel proposée en vue de terminer les travaux en cours à temps pour la dix-huitième session.

M. BLAKE (Etats-Unis d'Amérique) prie les membres de la Commission d'excuser l'ambassadeur Plimpton, que des obligations urgentes empêchent d'assister à la séance.

/...

(M. Blake, Etats-Unis)

En ce qui concerne les travaux du Bureau technique, le Gouvernement américain souhaite vivement que les travaux en cours soient menés à bien. Ce serait une grave erreur de mettre aux archives des travaux inachevés, qu'il serait extrêmement difficile de reprendre plus tard avec un personnel nouveau et inexpérimenté. En revanche, les chances d'utiliser immédiatement les résultats de ces travaux ne sont pas assez grandes pour justifier un accroissement du personnel actuel. Il serait peut-être préférable de maintenir les effectifs à leur niveau actuel, même si cela signifie que les travaux ne seront pas terminés à temps pour la dix-huitième session.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de la Turquie, estime que la Commission a, comme le représentant de la France l'a souligné, une obligation à remplir pour la dix-huitième session. On a reproché à la Commission de conciliation de n'avoir pas obtenu de résultat positif dans ses travaux. Si les travaux du Bureau technique sont terminés, la Commission sera au moins en mesure de dire qu'elle est techniquement prête pour une opération d'indemnisation. C'est pourquoi le représentant de la Turquie est disposé à approuver l'augmentation des effectifs du personnel demandée par l'expert foncier. Il prie le Secrétaire principal de donner son avis sur cette question.

M. GAILLARD (Secrétaire principal par intérim) explique quelles ont été les difficultés créées par l'insuffisance des bureaux et les complications techniques imprévues qui ont empêché d'achever les travaux en cours au printemps de 1963, comme cela avait été prévu à l'origine. Un peu plus du tiers de la tâche assignée est maintenant terminée. Le mémoire de M. Jarvis ne propose pas d'accroître les effectifs, M. Gaillard rappelle les termes du mémoire du Secrétariat du 8 novembre 1962, dans lequel M. Jarvis et lui-même ont déclaré qu'ils ne recommanderaient pas de faire les dépenses supplémentaires qu'exigerait la prolongation des contrats du personnel, à moins que l'on puisse espérer exécuter à bref délai un programme d'indemnisation. Les mémoires des 19 et 21 décembre contiennent simplement des données sur lesquelles la Commission pourrait se fonder pour prendre une décision. Le chiffre de dix commis pour le personnel supplémentaire qu'il serait nécessaire de recruter au cas où la Commission désirerait que les travaux soient terminés à temps pour la dix-huitième session, correspond au mieux à une estimation et on ne peut pas être certain de son exactitude. Par conséquent, si la Commission demande des fonds supplémentaires, il serait bon qu'elle ne s'exprime pas de façon trop catégorique.

(M. Gaillard)

Quant aux contradictions apparentes dont a parlé le représentant de la France, M. Gaillard déclare que le crédit demandé pour rémunérer du personnel supplémentaire jusqu'au 31 octobre correspond à un compromis rendu nécessaire par le caractère volontairement ambigu de l'expression "à temps pour la dix-huitième session", qui peut signifier aussi bien le début de septembre que la fin du mois de décembre. A la suite de consultations qui ont eu lieu avec le Service mobile, il paraît préférable de demander suffisamment de fonds pour payer le personnel supplémentaire jusqu'au 31 décembre. Il est toujours plus aisé de restituer des fonds non utilisés que d'obtenir des crédits supplémentaires pour l'exécution d'un programme établi.

En ce qui concerne l'"engagement" pris par la Commission au paragraphe 6 du Vingtième rapport périodique, le Secrétaire principal rappelle que ce paragraphe a été expressément rédigé de façon à éviter d'engager la Commission avant la fin de la dix-septième session. C'est pourquoi M. Gaillard est d'avis que le paragraphe en question ne contient aucun engagement formel.

Le PRÉSIDENT reconnaît que la Commission n'a pas pris d'engagement ferme, mais il estime qu'une obligation morale s'impose à elle. C'est pourquoi il pense qu'il faudrait envoyer au Secrétaire général une lettre lui demandant de fournir le personnel supplémentaire, ainsi que des crédits budgétaires additionnels appropriés, comme cela est indiqué au paragraphe 4 du mémoire du Secrétaire principal du 21 décembre.

M. ARNAUD (France) signale que la traduction française du paragraphe 6 ne correspond pas exactement au sens du texte anglais de l'original, et fait croire à un engagement formel.

M. GAILLARD (Secrétaire principal par intérim) propose de publier un rectificatif.

M. ARNAUD (France) fait observer que le coût de l'achèvement des travaux devrait être en définitive le même, que ces travaux soient exécutés par 10 personnes en deux ans ou par 20 personnes en un an. Etant donné que la Commission ne sait pas si elle sera en mesure d'informer l'Assemblée générale à sa dix-huitième session qu'elle est parvenue à des résultats positifs en ce qui concerne d'autres aspects de sa tâche, il serait bon qu'en menant au moins à son terme le programme technique d'identification et d'évaluation, elle puisse montrer que ses travaux ont permis

/...

(M. Arnaud, France)

d'établir une base concrète et solide pour le lancement d'une opération d'indemnisation. Cela pourrait également faciliter la rédaction du prochain rapport périodique.

Quant à la question de savoir si la Commission doit chercher à conserver le concours de M. Jarvis, expert foncier, le représentant de la France considère que sans l'expérience administrative de M. Jarvis, la Commission ne pourrait être assurée que les travaux délicats du Bureau technique seraient exécutés avec les mêmes garanties de sérieux et de succès. A son avis, M. Jarvis devrait être maintenu à son poste jusqu'à la fin de l'année afin de diriger le Bureau technique élargi. Bien entendu, le maintien à ce poste d'une personne si hautement qualifiée plus longtemps qu'il ne faut ne saurait se justifier.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de la Turquie, approuve entièrement ce que vient de dire le représentant de la France. Son raisonnement est logique, et le représentant de la Turquie n'en est que plus enclin à appuyer l'augmentation du personnel. La Commission serait inexcusable de ne pouvoir annoncer à la prochaine Assemblée l'achèvement de travaux pour lesquels il n'est plus nécessaire de faire appel à la collaboration des Etats intéressés. Le représentant de la Turquie demande au représentant des Etats-Unis d'Amérique s'il a de sérieuses objections à élever contre l'envoi d'une lettre au Secrétaire général lui demandant de fournir le personnel et les fonds supplémentaires voulus, et en particulier les bureaux supplémentaires indispensables.

M. BLAKE (Etats-Unis d'Amérique) juge assez convaincants les arguments de ses collègues. Il fera part de leur manière de voir à son gouvernement.

Toutefois, M. Blake pense qu'avant de prendre une décision définitive, il serait bon de demander au Secrétariat s'il est possible, dans les délais prévus, de recruter le personnel supplémentaire et de trouver les bureaux voulus, et d'obtenir les crédits budgétaires additionnels indispensables durant l'année civile 1963. D'autre part, peut-on être assuré que le personnel supplémentaire pourra être formé et que le projet pourra être exécuté sans que la qualité du travail en souffre trop? Ces renseignements sont indispensables pour pouvoir prendre une décision définitive.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de la Turquie, déclare qu'il avait pensé que les mémoires du Secrétariat se fondaient sur des études d'où il ressortait qu'il était possible, dans la pratique, d'achever les travaux entrepris

(Le Président)

à temps pour la dix-huitième session. Si le représentant des Etats-Unis constate que les idées du représentant de la France ont l'agrément de son gouvernement, le Secrétaire principal pourra être prié de préparer la lettre et la demande de crédits budgétaires, lesquelles pourront être transmises au Secrétaire général sans qu'il soit nécessaire de tenir une nouvelle séance.

M. BLAKE (Etats-Unis d'Amérique) estime qu'il est toujours utile de gagner du temps, mais, avant que l'on écrive une lettre, il désirerait savoir que les bureaux dont on a besoin existent.

Le PRESIDENT suggère de mentionner dans la demande du Secrétariat la possibilité de répartir le personnel accru en deux équipes, ce qui éviterait de devoir disposer de bureaux supplémentaires.

M. GAILLARD (Secrétaire principal par intérim) indique que la question de l'accroissement du personnel a été examinée en détails mais que l'on ne s'est pas assuré avant que la Commission ne prenne une décision que cet accroissement est possible. Il serait utile que la Commission se prononce en raison des nombreuses demandes de bureaux faites de part et d'autre et aussi pour entamer les formalités de demande de crédits budgétaires supplémentaires. M. Gaillard considère qu'il faudrait demander des fonds suffisants pour permettre l'emploi d'un personnel accru jusqu'au 31 décembre 1963, afin de pouvoir éventuellement faire face à des complications dans le travail. Après avoir entendu les arguments convaincants du représentant de la France, M. Gaillard est maintenant prêt à préconiser des mesures immédiates en vue d'obtenir du Royaume-Uni une prolongation du détachement de M. Jarvis jusqu'à la fin de 1963. Le fait que M. Issaevitch, l'assistant de M. Jarvis, pourrait ne pas être disposé à continuer de prêter son concours à la Commission et le fait aussi qu'il faudra peut-être entreprendre des études de fond dans le domaine de l'indemnisation, sont des raisons supplémentaires de maintenir M. Jarvis à son poste. M. Gaillard pense que tant le Royaume-Uni que M. Jarvis lui-même accepteront de prolonger son détachement. Il a des raisons d'espérer que le Service financier considérera l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires par le Comité consultatif comme tellement certaine, que l'on pourra entamer immédiatement le processus de recrutement.

/...

M. BLAKE (Etats-Unis d'Amérique) suggère qu'il soit fait mention, dans la demande du Secrétariat, des problèmes touchant la prolongation de l'engagement de M. Jarvis. Il est tout à fait d'accord pour demander à M. Jarvis de demeurer à son poste au moins jusqu'au mois de juillet, époque à laquelle la Commission saura mieux ce que sera son programme de travail pour 1963. Quant à la prolongation de l'engagement de M. Jarvis au-delà du mois de juillet, M. Blake est persuadé que son gouvernement acceptera tout arrangement pratique qui recueillerait l'agrément de tous les membres de la Commission.

Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur une lettre de M. Johnson, datée du 8 janvier 1963, dans laquelle il loue hautement les qualités professionnelles de M. Jarvis, et exprime le sentiment que le départ de ce dernier gênerait sérieusement la Commission dans l'accomplissement de ses tâches. Il propose à la Commission de décider en principe de demander la prolongation pour un an du détachement de M. Jarvis, étant entendu qu'il rentrerait au Royaume-Uni avant l'expiration de cette période si les travaux sont terminés et à condition, évidemment, que le Royaume-Uni et M. Jarvis lui-même acceptent cette prolongation.

M. ARNAUD (France) donne des raisons supplémentaires pour lesquelles il serait sage et nécessaire de s'assurer les services de M. Jarvis aussi longtemps que la Commission emploiera un personnel accru. M. Arnaud dit aussi que, si la Commission a besoin du concours de M. Jarvis par la suite, le Royaume-Uni ne refuserait probablement pas qu'il lui donne des avis ou consentirait à le détacher pour une nouvelle période.

Après un nouvel échange de vues portant sur des points de détail, le PRESIDENT prie le Secrétaire principal de faire rapport le plus tôt possible sur les possibilités d'application du projet d'accroissement du personnel et sur la possibilité de maintenir M. Jarvis au service de la Commission, ainsi que sur le cas particulier de M. Issaevitch. Une fois qu'il aura reçu ces renseignements, le représentant des Etats-Unis devrait pouvoir demander des instructions à son gouvernement. La Commission pourra alors prendre une décision formelle en ce qui concerne la lettre à adresser au Secrétaire général sur la question de l'accroissement du personnel, question sur laquelle le Président a l'impression que les membres de la Commission sont déjà d'accord en principe; cette décision pourrait sans doute être prise sans qu'il soit nécessaire de tenir une autre séance formelle.

Il est décidé que toute demande de crédits budgétaires supplémentaires doit tenir compte d'une dépense de 2 000 dollars en vue de faire copier sur microfilms les formules de base RP/I du Bureau technique, comme l'a recommandé l'expert foncier dans son mémoire daté du 8 janvier 1963.

M. GAILLARD (Secrétaire principal par intérim) déclare qu'il fournira les renseignements demandés le plus tôt possible.

3. RAPPORT PERIODIQUE SUR L'OPERATION DE DEBLOCAGE DES "COMPTES BLOQUES" EN COURS

M. GAILLARD (Secrétaire principal par intérim) annonce que, bien que l'Administrateur israélien des biens appartenant à des propriétaires absents, ait approuvé un certain nombre de demandes de déblocage de leurs comptes présentées par des réfugiés arabes dans le cadre de l'opération lancée en mai 1962, des difficultés techniques du côté israélien ont jusqu'ici empêché la Barclay's Bank de faire des versements aux réfugiés. Le fonctionnaire de la Commission chargé de la liaison à Jérusalem tient M. Gaillard régulièrement au courant de la situation. Si le retard se prolonge indûment, M. Gaillard entrera en consultations avec les fonctionnaires israéliens compétents, et tiendra la Commission au courant du résultat de ses démarches.

Il reste également deux problèmes à résoudre avec la République arabe unie, et un avec la République arabe syrienne. Ces problèmes ont fait l'objet des projets de lettres soumis à la Commission en même temps que le mémoire daté du 19 septembre 1962. Ils ont été mentionnés aux paragraphes 8 et 10 du vingtième rapport périodique. Comme la Commission l'y avait autorisé, M. Gaillard a demandé à la mission permanente de la RAU des renseignements sur lesquels la Commission pourrait fonder une décision sur les mesures à prendre pour résoudre ces problèmes. Il n'est malheureusement pas encore en mesure de rendre compte d'aucun résultat, mais il poursuivra ses démarches sans perdre de temps.

Le PRESIDENT remercie M. Gaillard et déclare que la Commission attendra son rapport.

4. EXAMEN DU PROJET DE REPONSE AUX LETTRES DE M. KA'WAR (texte joint, daté du 9 janvier 1963)

Le projet de réponse à M. Ka'War est adopté, de même que le modèle de lettre à utiliser par le Secrétariat lorsque des cas similaires se présenteront à l'avenir.

## 5. AUTRES QUESTIONS

M. JARVIS (Expert foncier), qui a été retenu par des obligations urgentes, fait un bref rapport oral. Il déclare qu'il a traité de la plupart des problèmes qui se posent au Bureau technique, et dont il voulait rendre compte à la Commission, au cours de la réunion d'information que la Commission a tenue au Bureau technique avant la séance. Il désire simplement attirer l'attention sur le Supplément au rapport intérimaire de son Bureau (A/AC.25/W.83/Add.1), qui a été soumis en même temps qu'un mémoire rédigé en commun par le Secrétaire principal et lui-même et daté du 17 septembre 1962, mais dont la Commission n'a pas pris note officiellement. M. Jarvis pense qu'il est important de faire observer que le Bureau technique a terminé ses travaux d'évaluation.

Le PRESIDENT remercie chaleureusement M. Jarvis, au nom de la Commission, pour la tâche énorme dont il s'est si bien acquitté. Comme dit un dicton turc : M. Jarvis a réussi à creuser un puits très profond avec une aiguille.

M. JARVIS (Expert foncier) remercie le Président pour ses paroles élogieuses, déclare que sa tâche s'est avérée passionnante et exprime l'espoir que les travaux entrepris porteront leurs fruits, sous la forme d'une opération d'indemnisation.

La séance est levée à 17 h 40.